

DEPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE
de
LA CHAPELLE
ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le **trente et un mars**

Le centre communal d'action sociale de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Mme Karine PAIS, vice-présidente.

MEMBRE DU C.C.A.S. :

Exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de la convocation du C.C.A.S. : 21 mars 2025

PRESENTS : Mmes PONTA – CHARBONNEAU – DAGAUD – COSSON-MASSICOT – PIAT – BESSEYRE – POUCHAIN – FLORENTIN – VOLLOT M.C - BEAUVOIS – M. ROBIN- ARNAUD.

ABSENTS EXCUSES : Mmes BARREAU - M. VOLLOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Dominique COSSON-MASSICOT

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 11021.01€ et un excédent d'investissement de 0.01€ le conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à la section de fonctionnement (Article 002) : 11021.01€.
- Affectation à la section d'investissement (Article 001) : 0.01€.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La vice-présidente,

Karine PAIS



La secrétaire de séance,

Dominique COSSON-MASSICOT

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 07/04/2025
✓ Transmis au contrôle de légalité le 07/04/2025